

Le CCAS de la Ville et l'association Varlin Pont-Neuf signent une convention de partenariat en faveur de logements pour les jeunes en insertion

Lundi 18 mars, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville et l'association Varlin Pont-Neuf ont signé officiellement une convention de partenariat pour la mise à disposition de logements aux jeunes en insertion.

Le CCAS de Limoges conduit, depuis de nombreuses années, une démarche volontaire d'aide en direction des jeunes* en difficulté, notamment à travers le dispositif Allocation Logement Temporaire (ALT) conduit par le service Accueil Social des Jeunes (ASJ).

Ces jeunes, qui connaissent souvent des problèmes d'exclusion sociale et professionnelle, bénéficient d'un accompagnement socio-éducatif personnalisé mené par des travailleurs sociaux de l'ASJ, et complété par des ateliers collectifs sur des thèmes tels que la citoyenneté, le logement, l'accès aux droits, l'estime de soi, la réalisation de CV, etc.

Grâce à une convention ALT signée avec l'État (pour l'hébergement de personnes vulnérables), le CCAS vient en aide à une cinquantaine de jeunes sans domicile chaque année, avec un taux d'ouverture vers l'emploi/la formation de 60 %.

Actuellement le CCAS loue 26 logements ALT sur la commune de Limoges auprès de différents partenaires dont l'association Varlin Pont-Neuf pour six logements au foyer de jeunes travailleurs.

Cette nouvelle convention de partenariat permet de fixer les modalités de mise à disposition des logements aux jeunes en insertion présentés par le CCAS (en déclinaison de la convention ALT signée avec l'État). L'association met à disposition du CCAS, ses compétences et sa logistique en matière de logement et permet l'utilisation des équipements communs. Par ailleurs, les professionnels des deux structures peuvent s'associer pour apporter aux bénéficiaires un parcours résidentiel de qualité, leur permettant de développer leur autonomie.

* Âgés de 18 à 24 ans révolus.